

CAP *Peintre-applicateur de revêtements*
**MINISTRE DE LA JEUNESSE,
DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE**

DIRECTION
DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Service des formations

Sous-direction
des formations professionnelles

Bureau de la réglementation
des diplômes professionnels

Arrêté du 21 août 2002 portant création du
certificat d'aptitude professionnelle *peintre-
applicateur de revêtements*.

NORMEN E 020 1945 A

**LE MINISTRE DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE**

Vu le décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative *bâtiment et travaux publics* du 15 mars 2002,

ARRÊTE

Art. 1^{er}. - Il est créé un certificat d'aptitude professionnelle *peintre-applicateur de revêtements* dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Art. 2. - Le référentiel des activités professionnelles et le référentiel de certification de ce certificat d'aptitude professionnelle sont définis en annexe I au présent arrêté.

Art. 3. - La préparation au certificat d'aptitude professionnelle *peintre-applicateur de revêtements* comporte une période de formation en milieu professionnel de quatorze semaines, définie en annexe II au présent arrêté.

Pour les candidats apprentis issus de centres de formation d'apprentis ou de sections d'apprentissage habilités, la période de formation en milieu professionnel, dont la durée est fixée par le contrat d'apprentissage, est évaluée par contrôle en cours de formation au cours des derniers mois précédant la session d'examen.

Art. 4. - Le certificat d'aptitude professionnelle *peintre-applicateur de revêtements* est organisé en six unités obligatoires et une unité facultative de langue vivante, qui correspondent à des épreuves évaluées selon des modalités fixées par le règlement d'examen figurant en annexe III au présent arrêté.

Art. 5. - La définition des épreuves et les modalités d'évaluation de la période de formation en milieu professionnel sont fixées en annexe IV au présent arrêté.

Art. 6. - Chaque candidat précise au moment de son inscription s'il présente l'examen dans sa forme globale ou progressive, conformément aux dispositions de l'article 10 du décret du 4 avril 2002 susvisé.

Dans le cas de la forme progressive, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Il précise également s'il souhaite présenter l'épreuve facultative.

CAP Peintre-applicateur de revêtements

Art. 7. – L'unité UP1 *Analyse d'une situation professionnelle* du certificat d'aptitude professionnelle *peintre-applicateur de revêtements* est équivalente à l'unité UP1 des certificats d'aptitude professionnelle *plâtrier-plaquiste* et *solier-moquettiste*. En conséquence :

- le candidat qui a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'unité UP1 du CAP *peintre-applicateur de revêtements* est, à sa demande, et durant la durée de validité de la note, dispensé de l'unité UP1 lorsqu'il se présente au CAP *plâtrier-plaquiste* ou au CAP *solier-moquettiste* lors d'une session ultérieure.
- le candidat titulaire du CAP *peintre-applicateur de revêtements*, qui se présente au CAP *plâtrier-plaquiste* ou au CAP *solier-moquettiste*, est dispensé, à sa demande, de l'unité UP1.

Art. 8. – Les correspondances entre les épreuves et les unités capitalisables de l'examen organisé selon les dispositions de l'arrêté du 23 avril 1987 modifié portant création du certificat d'aptitude professionnelle *peinture-vitrierie-revêtement* et les unités de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté sont fixées en annexe V au présent arrêté.

Toute note obtenue aux domaines et épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 23 avril 1987 modifié est, à la demande du candidat et pour la durée de sa validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Toute unité capitalisable obtenue au titre de l'arrêté du 23 avril 1987 modifié permet, pour sa durée de validité, au candidat d'être dispensé, à sa demande, de l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Art. 9. – La première session du certificat d'aptitude professionnelle *peintre-applicateur de revêtements* organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2004.

La dernière session du certificat d'aptitude professionnelle *peinture-vitrierie-revêtement*, organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 avril 1987 modifié portant création de ce certificat d'aptitude professionnelle, aura lieu en 2003.

A l'issue de cette session d'examen, l'arrêté du 23 avril 1987 modifié est abrogé.

Art. 10. – Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1^{er} août 2002.

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire

JP De Gaudemar

JOURNAL OFFICIEL DU 31 août 2002.

Nota : Le présent arrêté et ses annexes III et V seront publiés au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et de la recherche du 7 novembre 2002, disponible au centre national de documentation pédagogique, 13, rue du four, 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.
L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/brochadmin/accueil.asp>.

SOMMAIRE

Annexe I	Référentiel des activités professionnelles et référentiel de certification	page 3
Annexe II	Période de formation en milieu professionnel	page 41
Annexe III	Règlement d'examen	page 45
Annexe IV	Définition des épreuves	page 47
Annexe V	Tableau de correspondance d'épreuves	page 57

ANNEXE I

Référentiel des activités professionnelles	page 4
Référentiel de certification	page 12
Compétences et savoir-faire	page 15
Savoirs associés	page 30

I - CONTEXTE PROFESSIONNEL :

I.1 - Domaine d'intervention :

Le domaine d'intervention est la construction et la réhabilitation. Les ouvrages concernés participent aux fonctions de décoration, de protection et de restauration des éléments du bâtiment (plafond, murs, boiseries, ...). L'ouvrier professionnel intervient en intérieur, souvent dans des locaux occupés, et en extérieur, notamment sur façade.

I.2 - Secteur d'activité économique :

Le secteur d'activité économique est celui de la finition du bâtiment. Les activités des entreprises de peinture sont réparties dans trois secteurs :

- application de peinture et produits ;
- pose de revêtements muraux et de sols ;
- travaux de façade.

Les entreprises interviennent, pour la plupart, dans le marché de la rénovation du bâtiment et certaines dans le cadre de travaux neufs. Elles ont majoritairement moins de dix salariés.

Les secteurs d'activités économiques en amont sont :

- le gros œuvre ;
- le second œuvre concernant l'aménagement.

I.3 - Place dans l'organisation de l'entreprise et conditions d'exercice de l'emploi :

Le titulaire du CAP Peintre-applicateur de revêtements exécute des travaux courants (classe de finition B ou C du D.T.U. n° 59.1) de peinture et d'application de revêtements, réalisés à partir de directives générales et sous contrôle ponctuel. Il est amené à exercer les activités suivantes :

- organisation du poste de travail ;
- application de peinture et de produits décoratifs ;
- participation à la mise en place d'harmonies colorées ;
- pose de papiers peints et de revêtements muraux collés ;
- pose de revêtements de sols collés ;
- travaux sur façades.

Il travaille seul sur un petit chantier de la taille d'une pièce d'habitation ou en équipe sur tout autre chantier. Il réalise ces activités à partir de consignes écrites et /ou orales fournies. Il est autonome dans sa tâche. Il effectue à chaque phase de travaux et en fin d'exécution un autocontrôle permettant de valider son travail ou de rendre compte des anomalies.

Le titulaire du CAP travaille sur chantier neuf ou ancien, sous les ordres de sa hiérarchie, avec d'autres intervenants : représentants des clients, maître d'œuvre, architecte, décorateur, représentants des autres corps d'état, fournisseurs.

Il participe à la valorisation de l'image de l'entreprise vis-à-vis des clients.

II - CHAMPS D'ACTIVITE :

Le titulaire du CAP participe à la fonction " réalisation " dans le cadre de l'entreprise. Les activités principales sont exercées sur chantier :

Ces activités consistent en la mise en œuvre de :

- peintures ;
- revêtements collés ;
- revêtements de sols ;
- produits de façade.

Les matériaux utilisés, ayant pour fonction l'habillage et la décoration du cadre de vie, sont sous forme de :

- produits (peinture ou produits semi-épais, enduits, colles, etc...) ;
- revêtements muraux à coller (papier peint avec ou sans raccord, revêtements à peindre, vinyle et textile en lés) ;
- revêtements de sols (dalles et lés textiles ou plastiques).

II - CLASSIFICATION DU DIPLOME ET NIVEAU DE QUALIFICATION :

Ce diplôme se situe au niveau V de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

Par ailleurs, le titulaire du CAP peintre-applicateur de revêtements est un ouvrier professionnel niveau II, relevant des conventions collectives des ouvriers du bâtiment.

" Les ouvriers de ce niveau exécutent les travaux courants de leur spécialité, à partir de directives générales et sous contrôle ponctuel. Ils ont une certaine initiative dans le choix des moyens leur permettant d'accomplir ces travaux ".

" Ils possèdent les connaissances techniques de base de leur métier et une qualification qui leur permettent de respecter les règles professionnelles. Ils mettent en œuvre des connaissances acquises par la formation professionnelle, initiale ou continue, ou une expérience équivalente ".

(classification nationale des ouvriers bâtiment - accord collectif national – septembre 1990 : niveau II – ouvriers professionnels).

PRESENTATION DES FONCTIONS ET DES TACHES

Fonction : REALISATION	
ACTIVITES	TACHES
① <i>PREPARATION</i>	1 - Prendre connaissance des documents liés à son ouvrage. 2 - Participer à la vérification de la nature des supports. 3 - Participer au contrôle des quantités. 4 - Aménager l'aire de travail. 5 - Préparer les outillages. 6 - Installer un échafaudage (petit échafaudage roulant d'intérieur).
② <i>MISE EN ŒUVRE</i>	<i>MISE EN ŒUVRE DES PEINTURES</i> 7 - Réaliser les travaux préparatoires (lessivage, ponçage, décapage, ...). 8 - Réaliser les travaux d'apprêts (imprimer, reboucher, enduire, ...). 9 - Réaliser ou corriger une teinte. 10 - Appliquer les peintures (phase aqueuse, phase solvant, mate, brillante, ...). <i>MISE EN ŒUVRE DES REVETEMENTS MURAUX COLLÉS</i> 11 - Réaliser les travaux préparatoires. 12 - Réaliser les travaux d'apprêts. 13 - Poser les papiers peints. 14 - Poser les revêtements à peindre. 15 - Poser les revêtements muraux collés. <i>MISE EN ŒUVRE DES REVETEMENTS DE SOLS COLLES</i> 16 - Réaliser les travaux préparatoires. 17 - Réaliser les travaux d'apprêts. 18 - Poser les revêtements de sols collés textiles en dalles ou en lés. 19 - Poser les revêtements de sols collés PVC en dalles ou en lés. <i>MISE EN ŒUVRE DE PRODUITS DE FAÇADE</i> 20 - Réaliser les travaux préparatoires. 21 - Réaliser les travaux de traitement ponctuel. 22 - Appliquer les produits de façade (système décoratif). 23 - Appliquer un système d'imperméabilité (limité à la classe i₁).

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

Fonction : REALISATION

Activité : 1 PREPARATION

TACHES :

- **Tâche 1 : Prendre connaissance des documents liés à son ouvrage.**
- **Tâche 2 : Participer à la vérification de la nature des supports.**
- **Tâche 3 : Participer au contrôle des quantités.**
- **Tâche 4 : Aménager l'aire de travail.**
- **Tâche 5 : Préparer les outillages.**
- **Tâche 6 : Installer un échafaudage (*petit échafaudage roulant pour travaux d'intérieur*).**

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources disponibles :

- Le dossier de chantier qui peut comporter les consignes écrites suivantes :
 - descriptif des travaux prévus (descriptif et quantitatif des surfaces et des matériaux)
 - fiche de travail
 - qualité de finition
 - opérations à réaliser
 - délais de réalisation
 - rubrique "aléas de travail"
 - plans ou croquis
 - fiches techniques des matériaux (sur papier ou emballage)
- Les consignes orales du chef de chantier.

Autonomie :

Il travaille seul sur un petit chantier de la taille d'une pièce d'habitation ou en équipe sur tout autre chantier.

RESULTATS ATTENDUS :

- Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées.
- Tâche 1 : Les informations nécessaires sont exploitées.
- Tâche 2 : Les anomalies sont identifiées.
- Tâche 3 : Les écarts entre les quantités nécessaires et les quantités livrées sont identifiés.
- Tâche 4 : L'organisation de l'espace permet l'accès aux supports et la réalisation des travaux.
- Tâche 5 : L'outillage est adapté au chantier et permet sa réalisation.
- Tâche 6 : L'échafaudage permet, en toute sécurité, l'accès au support à traiter et la réalisation du travail.

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

Fonction : REALISATION

Activité : 2 MISE EN ŒUVRE :

MISE EN ŒUVRE de peinture et de produits décoratifs

TACHES :

- Tâche 7 : Réaliser les travaux préparatoires (lessivage, ponçage, décapage, ...).
- Tâche 8 : Réaliser les travaux d'apprêts (imprimer, reboucher, enduire, ...).
- Tâche 9 : Réaliser ou corriger une teinte (limitée à 2 colorants).
- Tâche 10 : Appliquer les peintures (phase aqueuse, phase solvant, mate, brillante, ...).

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources disponibles :

- Le dossier de chantier (*).
- Les consignes orales du chef de chantier.

Autonomie :

Application manuelle :

Il travaille seul sur un petit chantier de la taille d'une pièce d'habitation ou en équipe sur tout autre chantier.

Application mécanique :

Il travaille en équipe et réalise des modifications de réglage.

RESULTATS ATTENDUS :

- Tâches 7 et 8 : La qualité des préparations permet la poursuite des travaux.
Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées.
Les résultats sont conformes aux données du dossier de chantier.
- Tâche 9 : La teinte réalisée correspond à l'échantillon.
- Tâche 10 : L'aspect final est conforme à la qualité de finition souhaitée (B ou C) et dans le respect des normes.

(*) voir page 7: le dossier de chantier

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

Fonction : REALISATION**Activité : 2 MISE EN ŒUVRE :***MISE EN ŒUVRE de revêtements muraux collés***TACHES :**

- Tâche 11 : Réaliser les travaux préparatoires.
- Tâche 12 : Réaliser les travaux d'apprêts.
- Tâche 13 : Poser les papier peints.
- Tâche 14 : Poser les revêtements à peindre.
- Tâche 15 : Poser les revêtements muraux minces collés (plastique ou textile).

CONDITIONS D'EXERCICE :**Moyens et ressources disponibles :**

- Le dossier de chantier ^(*).
- Les consignes orales du chef de chantier.
- Les produits et le matériel de dépose d'anciens revêtements.
- Les produits et l'outillage de préparation.
- La colle.
- Le matériel de pose.
- Les protections.
- Les revêtements :
 - papier peint avec ou sans raccords
 - vinyles et textiles en lés
 - toile de verre à peindre

Autonomie :

Il travaille seul sur un petit chantier de la taille d'une pièce d'habitation ou en équipe sur tout autre chantier.

RESULTATS ATTENDUS :

- Tâches 11 et 12 : La qualité des préparations permet la poursuite des travaux.
- Tâches 13, 14, 15 : Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées.
Les résultats sont conformes aux données du dossier de chantier.
L'aspect final est conforme aux règles de mise en œuvre.

^(*) voir page 7 : le dossier de chantier

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES**Fonction : REALISATION****Activité : 2 MISE EN ŒUVRE :*****MISE EN ŒUVRE de revêtements de sols collés*****TACHES :**

- Tâche 16 : Réaliser les travaux préparatoires.
- Tâche 17 : Réaliser les travaux d'apprêts.
- Tâche 18 : Poser les revêtements de sols collés textiles en dalles ou en lés.
- Tâche 19 : Poser les revêtements de sols collés plastiques en dalles ou en lés (sans soudures).

CONDITIONS D'EXERCICE :**Moyens et ressources disponibles :**

- Le dossier de chantier (*).
- Les consignes orales du chef de chantier.
- Les produits et le matériel de dépose d'anciens revêtements.
- Les produits et l'outillage de préparation (fixateur, enduit de ragréage, ...).
- Les matériaux, les produits, la colle.
- Le matériel de pose.
- Les revêtements textiles et plastiques en lés ou en dalles.
- L'outillage, le matériel de pose.
- Les protections.

Autonomie :

Il travaille seul sur un petit chantier de la taille d'une pièce d'habitation ou en équipe sur tout autre chantier. Il réalise les poses ne nécessitant pas de spécificité technique particulière. Sont exclus : les soudures, les sols sportifs, la pose en escalier, ...

RESULTATS ATTENDUS :

- Tâches 16 et 17 : La qualité des préparations permet la poursuite des travaux.
- Tâches 18 et 19 : Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées.
Les résultats sont conformes aux données du dossier de chantier.
L'aspect final est conforme aux règles de mise en œuvre.

(*) voir page 7 : le dossier de chantier

TABLEAU DE DETAIL DES ACTIVITES

Fonction : REALISATION**Activité : 2 MISE EN ŒUVRE :***MISE EN ŒUVRE des produits de façade***TACHES :**

- Tâche 20 : Réaliser les travaux préparatoires (*lavage haute pression, lavage, décontamination, ...*).
- Tâche 21 : Réaliser les travaux de traitement ponctuel (*fissures, éclats, ...*).
- Tâche 22 : Appliquer les peintures de façade (*système décoratif*).
- Tâche 23 : Appliquer un système d'imperméabilité (*limité à la classe i₁*).

CONDITIONS D'EXERCICE :**Moyens et ressources disponibles :**

- Le dossier de chantier ^(*).
- Les consignes orales du chef de chantier.
- Les produits pour nettoyer, laver, décontaminer, brosser, dégraisser, décaper par solvants, reboucher,
- Les matériels :
 - pour nettoyer : haute pression (machine réglée),
 - pour brosser manuellement,
 - pour décaper thermiquement,
 - pour décontaminer.
- Les systèmes pour décorer
- Les systèmes pour imperméabiliser (classe i₁)
- L'outillage, le matériel pour application manuelle (roulé et taloché)
- Les protections

Autonomie :

Il travaille seul sur un petit chantier de la taille d'une façade de maison particulière à deux niveaux ou accompagné sur tout autre chantier.

Sur chantier > R+2, l'échafaudage est installé.

Sur chantier < R+2, il participe au montage de l'échafaudage et à sa mise en sécurité.

RESULTATS ATTENDUS :

- Tâches 20 et 21: La qualité des préparations, conforme aux préconisations techniques permet la poursuite des travaux.
Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées.
Les résultats sont conformes aux données du dossier de chantier.
- Tâches 22 et 23 : L'aspect final est conforme au travail demandé et respecte les normes.
Les préconisations techniques sont respectées.

^(*) voir page 7 : le dossier de chantier

**REFERENTIEL
DE CERTIFICATION**

MISE EN RELATION DES TACHES ET DES COMPETENCES

	COMPETENCES DU REFERENTIEL DE CERTIFICATION												
	Lire et décoder les documents	Rechercher des informations	Rendre compte - Communiquer	Traduire graphiquement une solution technique	Choisir des matériels, des matériaux, les produits et les revêtements	Vérifier les quantités de matériaux à mettre en œuvre	Utiliser un mode opératoire	Organiser le poste de travail	Monter et utiliser un échafaudage	Mettre en œuvre les produits	Mettre en œuvre les revêtements de murs	Mettre en œuvre les revêtements de sols	Réaliser les travaux de façade
TACHES DU REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES	C.11	C.12	C.13	C.21	C.22	C.23	C.24	C.31	C.32	C.33	C.34	C.35	C.36
1 - PRÉPARATION													
-1.1 Prendre connaissance des documents													
-1.2 Participer à la vérification des supports													
-1.3 Participer au contrôle des quantités													
-1.4 Aménager l'aire de travail													
-1.5 Préparer les outillages													
-1.6 Installer un petit échafaudage roulant													
2 – MISE EN ŒUVRE													
2.2 - MISE EN ŒUVRE DES PEINTURES													
-2.1.1 Réaliser les travaux préparatoires													
-2.1.2 Réaliser les travaux d'apprêts													
-2.1.3 Réaliser ou corriger une teinte													
-2.1.4 Appliquer les peintures													
2.3 - MISE EN ŒUVRE DES REVÊTEMENTS MURAUX													
-2.21 Réaliser les travaux préparatoires													
-2.2.2 Réaliser les travaux d'apprêts													
-2.2.3 Poser les papiers peints													
-2.2.4 Poser les revêtements à peindre													
-2.2.5 Poser les revêtements muraux collés													
2.3 - MISE EN ŒUVRE DES REVÊTEMENTS DE SOLS													
-2.31 Réaliser les travaux préparatoires													
-2.3.2 Réaliser les travaux d'apprêts													
-2.3.3 Poser les revêtements textiles collés													
-2.3.3 Poser les revêtements plastiques collés													
2.4 - MISE EN ŒUVRE DES PRODUITS DE FAÇADE													
-2.41 Réaliser les travaux préparatoires													
-2.42 Réaliser les travaux d'apprêts													
-2.43 Appliquer les produits de façade (décoration)													
-2.44 Appliquer un système d'imperméabilité													

PRESENTATION DES CAPACITES GENERALES ET DES COMPETENCES

CAPACITES GENERALES	COMPETENCES
S'INFORMER ET COMMUNIQUER	1 Lire et décoder les documents. 2 Rechercher des informations. 3 Rendre compte – Communiquer.
TRAITER ET DECIDER	1 Traduire graphiquement une solution technique. 2 Choisir des matériels, des matériaux, les produits et les revêtements. 3 Vérifier les quantités de matériaux à mettre en œuvre. 4 Utiliser un mode opératoire.
REALISER ET METTRE EN ŒUVRE	1 Organiser le poste de travail. 2 Monter et utiliser un échafaudage. 3 Mettre en œuvre les produits. 4 Mettre en œuvre les papiers peints et les revêtements muraux. 5 Mettre en œuvre les revêtements de sols. 6 Réaliser les travaux de façade.

I - COMPETENCES ET SAVOIR-FAIRE
--

C1 S'INFORMER ET COMMUNIQUER			
Unité	SAVOIR-FAIRE Etre capable de	CONDITIONS	CRITERES D'EVALUATION
U1	C1.1 - Lire et décoder des documents • Identifier les vues et les différentes représentations • Localiser un élément sur le plan et les documents d'entreprise • Calculer des cotes • Identifier les matériels, produits, revêtements et matériaux	- Une pièce d'habitation vide ou occupée. - Les éléments du dossier de travaux ^(*) concernant l'ouvrage à réaliser et son environnement. - Les matériels, produits, les revêtements et les matériaux. (*) voir en bas de page	⇒ Les vues et les différentes représentations sont identifiées. ⇒ L'élément ou l'ouvrage à réaliser est localisé. ⇒ Les cotes calculées sont justes. ⇒ Les matériels produits, revêtements et matériaux sont identifiés.
U1	C1.2 - Rechercher des informations • Rechercher des informations dans une fiche technique • Consulter son supérieur • Consulter les autres corps d'état	Une fiche technique. Le supérieur hiérarchique. Les autres corps d'état.	⇒ Les informations sélectionnées sont exploitables pour la réalisation de la tâche. ⇒ Les informations recueillies permettent la réalisation de la tâche.
U1 U3	C1.3 - Rendre compte de ses activités - Communiquer • Remplir et transmettre les fiches "entreprise" • Signaler les anomalies constatées • Avertir le client des désagréments éventuels causés par les travaux	Une situation professionnelle (chantier en cours). Une pièce d'habitation vide ou occupée. Une demande de la hiérarchie. Les moyens de communication (téléphone, fax, courrier électronique, notes...). Les fiches "entreprises".	⇒ Les fiches sont remplies et transmises correctement à la personne concernée. ⇒ Le message est clair et les informations suffisantes pour remédier aux anomalies. ⇒ Les renseignements fournis permettent au client de prendre les dispositions nécessaires pendant les travaux.

(*) **Le dossier de travaux** peut être composé :

- des consignes écrites.
- du descriptif des travaux prévus (descriptif et quantitatif des surfaces et des matériaux) ou la fiche de travail.
- de la qualité de finition demandée.
- des opérations à réaliser.
- d'une rubrique "aléas de travail".
- des plans ou croquis, coupes, dessins de détail, perspectives, plans de calepinage.
- des fiches techniques des matériaux (sur papier ou emballage).
- des délais de réalisation.
- des documents d'entreprise.

C2 TRAITER ET DECIDER			
Unité	SAVOIR-FAIRE Etre capable de	CONDITIONS	CRITERES D'EVALUATION
U1	C2.1 - Traduire graphiquement une solution technique. - Effectuer un relevé d'informations. - Relever des dimensions, des formes et des positions. - Réaliser un plan de calepinage ou une implantation sur des vues. - Effectuer un croquis coté à main levée. - Etablir le relevé d'une partie d'ouvrage.	- Une pièce d'habitation vide ou occupée. - Les éléments du dossier de travaux ^(*) concernant l'ouvrage à réaliser et son environnement. - Les matériels, les produits, les revêtements et les matériaux. ^(*) voir page 16	- Les informations relevées sont exploitables en vue de la réalisation du chantier et de l'utilisation des produits, revêtements, matériels. - Les dimensions relevées sont exactes. - Les profils relevés sont identiques à l'original. - Les aplombs, angles, équerrages sont relevés sans erreur. - L'échelle est respectée. - La solution proposée respecte les règles de répartition des éléments. - Les croquis sont lisibles et exploitables. - Les conventions de représentation sont respectées (cotation, traits, ...). - Le relevé est exploitable pour l'étude et la réalisation du chantier.
U1	C2.2 - Choisir des matériels, des matériaux, les produits et les revêtements. - Choisir les matériels et l'outillage. - Choisir les matériaux. - Choisir les produits et revêtements.	- Une pièce d'habitation vide ou occupée. - Le dossier de travaux (voir page 16). - Les matériels et les matériaux. - Les fiches techniques des matériels, des produits et des revêtements.	- Le matériel et l'outillage sont adaptés à la réalisation du chantier. - Les matériaux, les produits et les revêtements sont adaptés à la réalisation de la tâche.
U1	C2.3 - Vérifier les quantités. - déterminer les surfaces de revêtements. - Contrôler les quantités de matériaux nécessaires à la mise en œuvre avant la pose.	- Une pièce. - Le dossier de travaux (voir page 16). - Système et méthode. - Le bon de livraison.	- Les surfaces calculées sont justes 5 % d'erreur en plus sur les surfaces et les volumes sont tolérés. - Les quantités livrées sont conformes à la commande 10% d'erreur en plus sont tolérés sur les quantités.
U1	C2.4 - Utiliser un mode opératoire. Inventorier et classer les opérations relatives à la réalisation d'une tâche.	- Le dossier de travaux (voir page 16). - Les fiches techniques. - Une tâche.	La chronologie des opérations permet la réalisation de la tâche.

C3 RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE			
Unité	SAVOIR-FAIRE Etre capable de	CONDITIONS	CRITERES D'EVALUATION
U2 U3	C3.1 - Organiser le poste de travail. • Installer le poste de travail.	- Une pièce vide ou occupée. - Le dossier de travaux (<i>voir page 16</i>). - Les matériels. - Les produits et revêtements. - Le responsable du chantier. - Les fiches techniques. - Les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement. - Les D.T.U.	⇒ Les charges sont manipulées sans risque. ⇒ Le stockage des matériaux permet leur mise en œuvre rationnelle. ⇒ Les matériels, produits et revêtements sont recensés et contrôlés. ⇒ Les nuisances ont été prises en compte et limitées au maximum. ⇒ Les recommandations indiquées sur les emballages et les fiches techniques sont connues et appliquées. ⇒ Les règles de prévention des risques professionnels sont respectées. ⇒ L'environnement est protégé : les déchets sont triés, conditionnés et prêts à être évacués selon la réglementation en vigueur. ⇒ Les surfaces avoisinantes sont protégées.
U2	C3.2 - Monter et utiliser un échafaudage. • Effectuer le montage et le démontage d'un échafaudage roulant. • Travailler en hauteur.	- Une pièce vide ou occupée. - Un petit échafaudage roulant pour travaux d'intérieur. - La fiche technique de montage. - Les règles de sécurité et d'environnement.	⇒ Le montage est conforme à la notice du fabricant. ⇒ Le montage prend en compte les contraintes de sécurité des personnes, du matériel et du site. ⇒ Les règles d'accès de circulation et de déplacement sont respectées. ⇒ La charge autorisée est respectée.

C3 RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE

Unité	SAVOIR-FAIRE Etre capable de	CONDITIONS	CRITERES D'EVALUATION
U2	C3.3 - Mettre en œuvre les peintures et les produits. 3.3.1 - Réaliser les travaux préparatoires. Identifier la nature et l'état des supports. • Poncer à sec, épousseter. • Egrener, gratter. • Brosser. • Arracher du papier peint. • Déposer un revêtement. • Lessiver. • Décaper : - Procédé chimique - Procédé thermique	- Une pièce vide ou occupée. - Le dossier de travaux (<i>voir page 16</i>). - Les supports. - L'état et qualité des supports - Les matériaux, les produits. - Les matériels. - Les règles de mise en œuvre. - Les DTU 25.1, 25.31, 59.1 - La réglementation d'hygiène sécurité. - Les outils à main. - Le matériel d'accès. - un élément complet : porte ou fenêtre.	⇒ Le support est correctement identifié. La surface est lisse et prête à recevoir la phase ultérieure des travaux. Le support est propre et dépoussiéré. Le support n'est pas dégradé (rayures, traces d'outils,...). L'ensemble du support est respecté (rayures et trous de faible importance tolérés) et exempt de traces d'ancien revêtement. Le support est propre et exempt de traces de lessive. Le support n'est pas dégradé et exempt de traces d'ancienne peinture.
U2	3.3.2 - Réaliser les travaux d'apprêt. • Dégrossir. • Reboucher : - aux couteaux - à la cartouche • Enduire : - les surfaces planes - les surfaces moulurées • Traiter les fissures. • Imprimer, fixer.	- Une pièce vide ou occupée <i>surface minimale : 3m²</i> - Le dossier de travaux (<i>voir page 16</i>). - Les supports, plans ou moulurés, sont prêts à recevoir les finitions : - <i>plâtre et dérivés, (murs, plafonds),</i> - <i>métaux (radiateurs, tuyaux, grilles, persiennes, ...),</i> - <i>bois et dérivés (volets, fenêtres ou portes-fenêtres, portes isoplanes, portes à panneaux).</i> - La qualité de finition " B ". - Les consignes de travail orales ou écrites. - Les normes et extraits de D.T.U. - Les fiches techniques des produits. - Les enduits et les produits de traitement des fissures. - Les produits sont livrés dans leur emballage. - L'outillage pour l'application manuelle (<i>couteaux, rouleaux, brosses</i>). - Les peintures d'impression et d'apprêts.	⇒ Le dégrossissage permet de corriger les grosses imperfections de planéité du support. ⇒ Le support est plan, sans surcharges, trous, ni côtes. ⇒ La surface est prête à recevoir la finition. ⇒ Les fissures sont colmatées en respectant les règles d'aspect et d'adhérence. ⇒ L'absorption est uniforme. ⇒ La compatibilité entre le support, l'apprêt et la finition est respectée.

C3 RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE			
Unité	SAVOIR-FAIRE Etre capable de	CONDITIONS	CRITERES D'EVALUATION
U2	C3.3 - Mettre en œuvre les produits et les peintures (suite) 3.3.3. - Rechercher et corriger une teinte. • Corriger une teinte. • Rechercher une teinte.	- Sur le site. - Le volume de produit nécessaire à la réalisation d'une pièce ou d'une façade. - La correction est limitée à l'emploi de deux colorants. - Un échantillon sec. - Le produit de base. - Un élément fixe à "noyer" dans la teinte du mur (exemple : tuyau, radiateur,...). - Le nuancier de teintes "fabricant".	⇒ Après séchage, la teinte est conforme à l'échantillon donné. ⇒ Le volume de "colorant universel" utilisé ne dépasse pas le % autorisé. ⇒ L'excédent de produit après mise à la teinte n'est pas supérieur à 5 % du volume nécessaire. ⇒ L'aspect du produit est proche de celui du matériau (mat, satiné, brillant). ⇒ La teinte se confond avec le matériau. ⇒ Le volume de "colorant universel" utilisé ne dépasse pas le % autorisé. ⇒ L'excédent de produit après mise à la teinte n'est pas supérieur à 5 % du volume nécessaire.

C3 RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE			
Unité	SAVOIR-FAIRE Etre capable de	CONDITIONS	CRITERES D'EVALUATION
U2	C3.3 - Mettre en œuvre les peintures et les produits (suite) 3.3.4. - Appliquer les produits. • Appliquer les peintures. • Appliquer les lasures. • Appliquer les vernis.	- Une pièce vide ou occupée surfaces minimales : <i>plafond : 6m²</i> <i>murs : 8m²</i> <i>porte : 1 face</i> <i>fenêtre complète</i> - Le dossier de travaux (voir page 16). - Les supports plans ou moulurés sont prêts à recevoir les finitions : - <i>plâtre</i> (murs, plafonds), - <i>métalliques</i> (radiateurs, tuyaux, grilles, persiennes,...) - <i>bois</i> (volets, fenêtres ou portes-fenêtres, portes isoplanes, portes à panneaux,...). - La qualité de finition " B ". - Les consignes de travail orales ou écrites. - Les normes et extraits de D.T.U. - Les fiches techniques des produits. - Les produits sont livrés dans leur emballage. - Les produits en phase aqueuse ou en phase solvant. - Les peintures mates, satinées, brillantes, garnissantes, structurées. - Les vernis. - Les lasures. - L'outillage pour l'application manuelle (rouleaux, brosses). - Les affichettes de signalisation.	⇒ La viscosité est adaptée. ⇒ Le matériel est adapté à la complexité de l'ouvrage et au produit. ⇒ L'aspect final est conforme à la qualité de finition "B". Sont admis : - quelques défauts de surface - quelques traces d'outils - quelques irrégularités de réchampissage. ⇒ L'application est uniforme : sans coulures ni surcharges, sans maigreurs ni embus. ⇒ La teinte est uniforme. ⇒ La zone de travail est signalée et matérialisée par des affichettes. ⇒ Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées.

C3 RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE			
Unité	SAVOIR-FAIRE Être capable de	CONDITIONS	CRITERES D'EVALUATION
U2	C3.4 - Mettre en œuvre les papiers peints et les revêtements muraux. 3.4.1 - Réaliser les travaux préparatoires. • Décoller. • Égrener. • Poncer. • Gratter. • Lessiver. • Décaper.	- Une pièce vide ou occupée avec un angle rentrant, sortant et un élément intégré (moulure, tuyau, interrupteur, cimaise,...). - Le dossier de travaux (<i>voir page 16</i>). - Les bâches de protection. - Les supports neufs ou anciens. - Les fiches techniques. - Les produits et revêtements actuels. - Le matériel, l'outillage.	⇒ Les travaux préparatoires permettent d'exécuter les travaux d'apprêts. ⇒ L'ensemble du support est respecté (rayures et trous de faible importance tolérés) et exempt de traces d'ancien revêtement, de colle, de souillures, de corps gras, de lessive, de poussières. ⇒ La surface est lisse et prête à recevoir la phase ultérieure des travaux. ⇒ Le support est propre. ⇒ Le support est exempt de traces d'ancienne peinture.
U2	3.4.2 - Réaliser les travaux d'apprêts. • Dégrossir. • Reboucher : - aux couteaux - à la cartouche • Enduire : - les surfaces planes - les parties moulurées • Traiter les fissures. • Imprimer, fixer.	- Une pièce vide ou occupée avec un angle rentrant, sortant et un élément intégré (moulure, tuyau, interrupteur, cimaise,...). - Le dossier de travaux (<i>voir page 16</i>). - Les bâches de protection. - Les outils et la matière d'œuvre pour les travaux d'apprêts. - Les fiches techniques des produits d'apprêts. - Les supports neufs ou anciens. - Les travaux d'intérieur. - Le dossier de chantier. - Les fiches techniques. - Les produits d'usage courant - Le matériel, l'outillage. - Les peintures d'impression et d'apprêts.	⇒ Le dégrossissage permet de corriger les grosses imperfections de planéité du support. ⇒ Le support est plan, sans surcharges, trous, ni côtes. ⇒ La surface est prête à recevoir le revêtement. ⇒ Les fissures sont colmatées en respectant les règles d'aspect et d'adhérence. ⇒ L'application est uniforme. ⇒ La compatibilité est assurée entre le support, l'apprêt et la finition. ⇒ La sécurité est respectée. ⇒ La propreté et l'environnement sont respectés.

C3 RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE			
Unité	SAVOIR-FAIRE Etre capable de	CONDITIONS	CRITERES D'EVALUATION
U2	C3.4 - Mettre en œuvre les papiers peints et les revêtements muraux (suite). 3.4.3 - Poser les revêtements à peindre. • Implanter. • Débiter les lés. • Prendre l'aplomb. • Encoller. • Afficher les lés, maroufler. • Araser. • Contourner les obstacles. • Passer les angles. • Passer les portes et les baies.	- Une pièce vide ou occupée avec un angle rentrant, sortant et un élément intégré (moulure, tuyau, interrupteur, cimaise,...) <i>Quantité minimale : 4 lés de 0,80 m</i> - Murs et plafond. - Le dossier de travaux (voir page 16). - Les fiches techniques. - Le revêtement. - L'outillage. - Les normes et D.T.U. - Un fil à plomb, l'outillage de mesure, une règle. - Le support prêt à recevoir la colle. - La colle prête à l'emploi.	⇒ Le point de départ et le sens de pose sont définis. ⇒ Les lés sont aux dimensions et au raccord. ⇒ Les chutes sont optimisées. ⇒ L'aplomb est respecté. Tolérances : 1 mm / 2m ⇒ La ligne directrice est verticale. ⇒ L'encollage est uniforme et approprié au revêtement. ⇒ La quantité déposée correspond à la prescription de la fiche technique (suffisante, mais sans excès). ⇒ Le choix des outils est adapté à la pose du revêtement. ⇒ Le marouflage des lés ne fait pas apparaître de plis, ni de cloques. ⇒ Les joints ne se chevauchent pas et ne sont pas en retrait. ⇒ Les raccords sont respectés. ⇒ Les arasements sont nets, sans arrachements, retraits ou débords. ⇒ Les obstacles sont contournés dans le respect des règles de pose ⇒ Le raccord et l'aplomb sont conservés. ⇒ Le revêtement épouse l'angle sans déchirures, plis, ni tensions. ⇒ Le raccord et l'aplomb sont conservés. Les angles autour des ouvertures ne présentent pas de déchirures, ni de plis.

C3 RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE

Unité	SAVOIR-FAIRE Etre capable de	CONDITIONS	CRITERES D'EVALUATION
U2	C3.4 - Mettre en œuvre les papiers peints et les revêtements muraux (suite). 3.4.4 - Poser les papiers peints. • Implanter. • Débiter les lés. • Prendre l'aplomb. • Préparer la colle. • Encoller. • Afficher les lés, maroufler. • Araser. • Contourner les obstacles. • Passer les angles. • Passer les portes et les baies. • Exécuter des coupes doubles.	- Une pièce avec un angle rentrant, sortant et un élément intégré (moulure, tuyau, interrupteur, cimaise,...). quantité minimale : 5 lés de hauteur courante (2,5 m) - Les fiches techniques et les notices de pose. - Le revêtement. - Papier peint avec et sans raccord. - La colle en paquet. - Le support est prêt à recevoir la colle.	⇒ Le point de départ et le sens de pose sont définis. ⇒ Les lés sont aux dimensions et au raccord. ⇒ Les chutes sont optimisées. ⇒ L'aplomb est respecté. Tolérances : 1 mm / 2m ⇒ La ligne directrice est verticale. ⇒ Le mélange est homogène. ⇒ La viscosité est adaptée ⇒ L'encollage est uniforme et approprié au revêtement. ⇒ La quantité déposée correspond à la prescription de la fiche technique (suffisante, mais sans excès). ⇒ Le choix des outils est adapté à la pose du revêtement. ⇒ Le marouflage des lés ne fait pas apparaître de plis, ni de cloques. ⇒ Les joints ne se chevauchent pas et ne sont pas en retrait. ⇒ Les raccords sont respectés. ⇒ Les arasements sont nets, sans arrachements, retraits ou débords. ⇒ Les obstacles sont contournés dans le respect des règles de pose ⇒ Le raccord et l'aplomb sont conservés. Le revêtement épouse l'angle sans déchirures, plis, ni tensions. ⇒ Le raccord et l'aplomb sont conservés. Les angles autour des ouvertures ne présentent pas de déchirures ni de plis. ⇒ La coupe est rectiligne, nette, sans retrait et sans superposition.

C3 RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE			
Unité	SAVOIR-FAIRE Etre capable de	CONDITIONS	CRITERES D'EVALUATION
U3	C3.4 - Mettre en œuvre les papiers peints et les revêtements de murs (suite). 3.4.5 - Poser les revêtements muraux minces collés. • Planter. • Débiter les lés. • Prendre l'aplomb. • Préparer la colle. • Encoller. • Afficher les lés, maroufler. • Araser. • Contourner les obstacles. • Passer les angles. • Passer les portes et les baies. • Exécuter des coupes doubles.	- Une pièce avec un angle rentrant, sortant et un élément intégré (moulure, tuyau, interrupteur, cimaise,...) <i>minimum 4 lés</i> - Les fiches techniques et notices de pose. - Le revêtement vinyle ou textile en lés. - La colle prête à l'emploi. - Le support prêt à recevoir la colle.	⇒ Le point de départ et le sens de pose sont définis. ⇒ Les lés sont aux dimensions et au raccord. ⇒ Les chutes sont optimisées ⇒ L'aplomb est respecté. Tolérances : 1 mm / 2m ⇒ La ligne directrice est verticale. ⇒ Le mélange est homogène. ⇒ La viscosité est adaptée. ⇒ L'encollage est uniforme et approprié au revêtement. ⇒ La quantité déposée correspond à la prescription de la fiche technique (suffisante ; mais sans excès). ⇒ Le choix des outils est adapté à la pose du revêtement. ⇒ Le marouflage des lés ne fait pas apparaître de plis, ni de cloques. ⇒ Les joints ne se chevauchent pas et ne sont pas en retrait. ⇒ Les raccords sont respectés. ⇒ Les arasements sont nets, sans arrachements, retraits ou débords. ⇒ Les obstacles sont contournés dans le respect des règles de pose ⇒ Le raccord et l'aplomb sont conservés. Le revêtement épouse l'angle sans déchirures, plis, ni tensions. ⇒ Le raccord et l'aplomb sont conservés. Les angles autour des ouvertures ne présentent pas de déchirures, ni de plis. ⇒ La coupe est rectiligne, nette, sans retrait et sans superposition.

C3 RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE			
Unité	SAVOIR-FAIRE Être capable de	CONDITIONS	CRITERES D'EVALUATION
U3	C3.5 - Mettre en œuvre les revêtements de sols. 3.5.1- Réaliser les travaux préparatoires. • Déposer un ancien revêtement de sols. • Nettoyer un sol. • Poncer. • Déposer les accessoires.	- Une pièce vide ou occupée <i>Sont exclues les soudures, la pose de sols techniques, la pose en escalier,...</i> - Le dossier de travaux (voir page 16). - Le descriptif. - Les consignes orales ou écrites du chef de chantier. - Les fiches techniques. - Les produits. - Le matériel, l'outillage.	⇒ Les travaux préparatoires permettent d'exécuter les travaux d'apprêts. ⇒ Le support n'est pas dégradé (rayures, traces d'outils,...). ⇒ Les surfaces écaillées sont supprimées. ⇒ L'ensemble du support est propre, exempt de rayures, de traces d'ancien revêtement, de colle, de souillures, de corps gras, de lessive, de poussières. ⇒ La surface est lisse et prête à recevoir la phase ultérieure des travaux. ⇒ Le support et les accessoires ne sont pas détériorés.
U3	3.5.2 - Réaliser les travaux d'apprêts. • Fixer, imprégner. • Ragréer.	- Une pièce vide ou occupée <i>Sont exclues les soudures, la pose de sols techniques, la pose en escalier,...</i> - Le dossier de travaux (voir page 16). - Les consignes orales ou écrites du chef de chantier. - Les produits. - Le matériel, l'outillage.	⇒ Les travaux d'apprêts sont exécutés en fonction des supports et des revêtements. ⇒ Les travaux d'apprêts permettent d'exécuter la pose des revêtements. ⇒ L'application des produits est uniforme. ⇒ La compatibilité est assurée entre le support, l'apprêt et la finition. ⇒ La surface est prête à recevoir la finition. ⇒ Le support est plan, sans surcharges, trous, ni côtes. ⇒ L'état de surface est fin et régulier.

C3 RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE			
Unité	SAVOIR-FAIRE Etre capable de	CONDITIONS	CRITERES D'EVALUATION
U3	C3.5 - Mettre en œuvre les revêtements de sols (suite). 3.5.3 - Poser les revêtements de sols collés. • Encoller. • <u>Poser des dalles</u> : - Poser des dalles textiles - Poser des dalles plastiques • <u>Poser des revêtements en lés</u> : - Poser des lés textiles - Poser des lés plastiques - Exécuter les coupes doubles - Débiter les lés - Maroufler - Araser - Contourner les obstacles	- Le dossier de chantier (<i>voir page 16</i>). - Les consignes orales ou écrites du chef de chantier. - Le descriptif. - Les fiches techniques. - Une pièce vide ou occupée. - Les normes et D.T.U. - Pose droite libre sans spécificité particulière. <i>Sont exclus : sols techniques, escaliers, soudures.</i> - Simple encollage. - Les revêtements en dalles : <i>textiles ou plastiques.</i> - La colle. - Pose libre sans spécificité particulière. <i>Sont exclus : sols techniques, escaliers, soudures.</i> - Simple encollage. - Les revêtements en lés : <i>textiles ou plastiques.</i> - La colle.	⇒ Les travaux d'apprêts sont exécutés en fonction des supports et des revêtements. ⇒ Les travaux d'apprêts permettent d'exécuter la pose des revêtements. ⇒ L'application des produits est uniforme. ⇒ La compatibilité est assurée entre le support, l'apprêt et la finition. ⇒ La pose est conforme à la qualité demandée sans cloques, sans plis, sans tâches. ⇒ Les arasements sont nets, sans arrachements, retraits ou débords. ⇒ La coupe est rectiligne, nette et sans retrait. ⇒ Les obstacles sont contournés dans le respect des règles de pose. ⇒ Les surfaces environnantes sont respectées : - pas de traces d'outils de coupe - pas de taches de colle.

C3 RÉALISER ET METTRE EN ŒUVRE

Unité	SAVOIR-FAIRE Être capable de	CONDITIONS	CRITERES D'EVALUATION
U3	C3.6 - Réaliser les travaux de façade. 3.6.1. -Réaliser les travaux préparatoires. • Identifier le support. • Laver. • Décaper. • Décontaminer. • Traiter les fissures. • Traiter les petits éclats sans coffrage. • Trier les décapants et les déchets de décapage.	- Le dossier de chantier (<i>voir page 16</i>) - Une façade d'un pavillon <R+2 hauteur mini : 2,70 m longueur mini : 4 m avec présence de fissures, éclats, zones soufflées. - Une machine haute pression raccordée et réglée. - Un rouleau, du décapant, un racloir (scraper). - Un brûleur. - Les protections environnementales et individuelles. - Un pulvérisateur. - La solution fongicide. - Le produit d'étanchéité, avec ou sans bande. - Le pistolet, une cartouche. - L'inhibiteur de corrosion. - Le mortier adapté. - Les fiches techniques ou inscription sur conditionnement. - Les matériaux et contenants. - Le matériel de protection (bâches,...).	⇒ Les points singuliers nécessitant un traitement sont systématiquement repérés. ⇒ La surface est uniformément lavée, exempte de farinage, d'écaillage, de décollements. ⇒ Le support n'est pas altéré. ⇒ Le support est propre sans traces d'anciennes peintures en épaisseur (traces de primaire acceptées). ⇒ Les surfaces sont traitées uniformément, sans "manques". ⇒ La répartition est homogène de chaque côté de la fissure. ⇒ La quantité de matière appliquée est conforme aux prescriptions. ⇒ Le joint est uniforme, Ø suffisant et régulier. ⇒ Le fer est suffisamment dégagé, puis traité. ⇒ et les formes sont correctement reconstituées dans le respect de la planéité générale de la façade. ⇒ L'environnement est protégé : les déchets sont triés, conditionnés et prêts à être évacués selon la réglementation en vigueur. ⇒ Les surfaces avoisinantes sont protégées.
U3	3.6.2. - Appliquer les produits. • Appliquer une peinture. • Appliquer un système d'imperméabilisation.	- Le dossier de chantier (<i>voir page 16</i>). - Les normes, D.T.U et systèmes. - Le classement (D2 D3). - Le matériel, l'outillage. - Les produits. - Le classement (I₁).	⇒ L'aspect et la teinte sont uniformes. ⇒ Le grain est régulier et identique sur l'ensemble d'un panneau. ⇒ Le réchampissage est net et régulier. ⇒ L'excédent de produit préparé est < 10 %.

TABLEAU DE MISE EN RELATION
"COMPETENCES - UNITES"

COMPETENCES		U1	U2	U3
C1	1 - Lire et décoder les documents	X		
	2 - Rechercher des informations	X		
	3 - Rendre compte - Communiquer	X		X
C2	1 - Traduire graphiquement une solution technique	X		
	2 - Choisir des matériels, des matériaux, les produits et les revêtements	X		
	3 - Vérifier les quantités de matériaux à mettre en œuvre	X		
	4 - Utiliser un mode opératoire	X		
C3	1 - Organiser le poste de travail		X	X
	2 - Monter et utiliser un échafaudage		X	
	3 - Mettre en œuvre les produits		X	
	3.1 Réaliser les travaux préparatoires		X	
	3.2 Réaliser les travaux d'apprêts		X	
	3.3 Rechercher et corriger une teinte		X	
	3.4 Appliquer les produits		X	
	4 - Mettre en œuvre les revêtements de murs		X	
	4.1 Réaliser les travaux préparatoires		X	
	4.2 Réaliser les travaux d'apprêts		X	
	4.3 Poser les revêtements à peindre		X	
	4.4 Poser les papiers peints		X	
	4.5 Poser les revêtements muraux minces collés			X
	5 - Mettre en œuvre les revêtements de sols			X
	5.1 Réaliser les travaux préparatoires			X
	5.2 Réaliser les travaux d'apprêts			X
	5.3 Poser les revêtements de sols minces collés			X
	6 - Réaliser les travaux de façade			X
	6.1 Réaliser les travaux préparatoires			X
	6.2 Appliquer les produits			X

II - SAVOIRS ASSOCIES

MISE EN RELATION DES COMPETENCES ET DES SAVOIRS ASSOCIES

Compétences du référentiel de certification	Savoirs technologiques					
	S1 Organisation de l'acte de construire	S2 Communication technique	S3 Supports	S4 Matériaux, produits et systèmes	S5 Matériels et outillages	S6 Santé et sécurité au travail
C1 - S'INFORMER - COMMUNIQUER						
C1-1 Lire et décoder les documents						
C1-2 Rechercher des informations						
C1-3 Rendre compte - Communiquer						
C2 - TRAITER - DECIDER						
C2-1 Traduire graphiquement une solution technique						
C2-2 Choisir des matériels, des matériaux, les produits et les revêtements						
C2-3 Vérifier les quantités de matériaux à mettre en œuvre						
C2-4 Établir un mode opératoire						
C3 - REALISER – METTRE EN ŒUVRE						
C3-1 Organiser le poste de travail						
C3-2 Monter et utiliser un échafaudage						
C3-3 Mettre en œuvre les produits						
C3-4 Mettre en œuvre les revêtements de murs						
C3-5 Mettre en œuvre les revêtements de sols						
C3-6 Réaliser les travaux de façade						

SOMMAIRE DES SAVOIRS ASSOCIES

- S 1** ORGANISATION DE L'ACTE DE CONSTRUIRE ET DE RÉNOVER
 - S1.1- Intervenants dans l'acte de construire et de rénover
 - S1.2- Structure de l'entreprise
 - S1.3- Organisations professionnelles
 - S1.4- Qualifications
 - S1.5- Garanties et responsabilité
 - S1.6- Différents types de marchés
- S 2** COMMUNICATION TECHNIQUE
 - S2.1- Technique graphique
 - S2.2- Arts appliqués à la profession
- S 3** SUPPORTS
 - S3.1- Les supports neufs ou anciens
 - S3.2- L'humidité des bâtiments
 - S3.3- Histoire des techniques
- S 4** MATERIAUX, PRODUITS ET SYSTEMES
 - S4.1- Liants hydrauliques
 - S4.2- Plâtres et dérivés
 - S4.3- Bois et dérivés
 - S4.4- Métaux
 - S4.5- Peintures, vernis, enduits
 - S4.6- Colles et adhésifs
 - S4.7- Produits de calfeutrement
 - S4.8- Revêtements de murs et sols
 - S4.9- Systèmes
- S 5** MATERIELS ET OUTILLAGES
 - S5.1- Moyens d'accès, échafaudages
 - S5.2- Pulvérisation et entretien
 - S5.3- Outils portatifs
- S 6** SANTÉ et SÉCURITÉ au TRAVAIL
 - S6.1 – Principes généraux
 - S6.2 – Prévention
 - S6.3 – Conduite à tenir en cas d'accident
 - S6.4 – Manutentions manuelles et mécanique, organisation du poste de travail
 - S6.5 – Connaissance des principaux risques
 - S6.6 – Protection du poste de travail
 - S6.7 – Protection de l'environnement
 - S6.8 - Risques spécifiques

S 1 ORGANISATION DE L'ACTE DE CONSTRUIRE ET DE RENOVER	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
S 1.1 - LES INTERVENANTS DE L'ACTE DE CONSTRUIRE ET DE RENOVER • Maître d'ouvrage (client) et maître d'œuvre (concepteur) • Coordonnateur de chantier (Sécurité) Coordinateur de chantier (Coordination des tâches) • Différents corps de métiers du bâtiment. • L'inspection du travail • Les fournisseurs	⇒ INDiquer les différents intervenants et leurs fonctions. ⇒ INDiquer les limites de prestations en terme de nettoyage. ⇒ INDiquer les différents corps d'état et leurs relations.
S 1.2 - LA STRUCTURE DE L'ENTREPRISE ▪ Les types d'entreprises et leurs formes juridiques ▪ L'organisation des entreprises. • Les intervenants et leurs domaines de responsabilité. • Les organismes de contrôle et de conseil	⇒ INDiquer les types d'entreprises; Artisanat, PME,... ⇒ INDiquer les différents services au sein d'une entreprise et leurs fonctions (comptabilité, travaux, métrés, ...). ⇒ CITER les différents intervenants et leurs responsabilités au sein de l'entreprise. ⇒ CITER les différents organismes et leurs fonctions.
S 1.3 - LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES • Les conventions collectives. • Les syndicats professionnels et de salariés. • Les organismes techniques et de prévention : CRAM, INRS, OPPBTP, CSTB	⇒ INDiquer les différents comités et préciser leurs fonctions. ⇒ ENUMERER les organismes et préciser leurs fonctions.
S 1.4 - QUALIFICATIONS • Les qualifications - des entreprises - du personnel	⇒ INDiquer les différentes qualifications auxquelles peuvent prétendre les entreprises. ⇒ INDiquer les qualifications des personnels et leurs fonctions.
S 1.5 - GARANTIES ET RESPONSABILITES • Garde de l'ouvrage jusqu'à la réception • Parfait achèvement • Les pénalités (retard, non-respect du plan de sécurité de chantier,...) • Les responsabilités internes de l'entreprise • Garantie décennale, biennale • Responsabilité civile	⇒ FOURNIR une description simple des responsabilités de l'entreprise telle la durée de garantie. ⇒ CITER les pénalités encourues.
S 1.6 - DIFFERENTS TYPES DE MARCHÉS • Publics • Privés • Sous-traitance, etc...	⇒ CITER le type de marché de l'affaire traitée.

S 2 COMMUNICATION TECHNIQUE	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
S 2.1 - TECHNIQUE GRAPHIQUE - Les conventions de représentations. - Les normes.	⇒ LOCALISER des vues dans un dossier de travaux (<i>voir composition page 16</i>). ⇒ IDENTIFIER les principales caractéristiques. ⇒ (dimensions, formes, sens des ouvertures...). ⇒ LIRE un plan simple. ⇒ LIRE un dessin d'exécution. ⇒ RECHERCHER des cotes. ⇒ TRACER des lignes de référence, des parallèles, des perpendiculaires, des axes de symétrie. ⇒ REPORTER des dimensions.
S 2.2 - ARTS APPLIQUÉS A LA PROFESSION - Les caractères essentiels d'un projet décoratif. - Le vocabulaire spécifique. - Les harmonies, les contrastes - Les mélanges - L'architecture - L'environnement - La symbolique - La couleur et la sécurité	⇒ IDENTIFIER et INTERPRETER les formes, les volumes, les surfaces, les couleurs d'une réalisation décorative. ⇒ UTILISER le vocabulaire spécifique artistique et professionnel (tons, nuances, saturation...). ⇒ SELECTIONNER et ASSOCIER des couleurs simples en fonction de la destination. ⇒ PROPOSER un croquis coloré.

S 3 SUPPORTS	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 3.1 - LES SUPPORTS NEUFS OU ANCIENS Caractéristiques physico-chimiques des supports	⇒ IDENTIFIER les supports courants du bâtiment : Maçonnerie traditionnelle Bétons cellulaires, fibragglo Bétons, enduits hydrauliques, enduits à la chaux Enduits de plâtre, carreaux et plaques de plâtre Blocs de terre cuite Bois et matériaux dérivés Métaux ferreux et non ferreux Matières plastiques Anciens revêtements. ⇒ IDENTIFIER et SIGNALER les anomalies.
S 3.2 - L'HUMIDITE DES BATIMENTS Les influences de l'environnement (thermique, hydrique) Les moyens de contrôles et de mesures	⇒ DETERMINER les origines de la présence de l'humidité et PROPOSER un remède adapté.
S 3.3 - HISTOIRE DES TECHNIQUES Les ouvrages anciens (composition, fonctionnement, style, contraintes d'intervention...)	

S 4 MATÉRIAUX, PRODUITS ET SYSTÈMES	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
S 4.1 - LIANTS HYDRAULIQUES • Les normes. • Avis techniques, fiches techniques. • Les appellations normalisées des ciments. • Les caractéristiques des mortiers et bétons.	⇒ CITER les liants par leur dénomination normalisée. ⇒ DÉCRIRE les incidences de l'évolution du pH dans le temps. ⇒ INDiquer en fonction de la nature du support, de son état de surface, de la qualité de finition recherchée et de l'environnement : - Les travaux préparatoires ; - Les travaux d'apprêt ; - Les travaux de finition.
S 4.2 - PLÂTRES ET DERIVES • Les normes • Avis techniques, fiches techniques. • Les appellations normalisées. • La prise du plâtre, le séchage, le durcissement. • Le taux de gâchage.	⇒ CITER les plâtres par leur dénomination normalisée. ⇒ CHOISIR un plâtre adapté à un ouvrage donné. ⇒ INDiquer les conséquences dues : - au taux de gâchage, au temps de prise - à l'influence du gâchage sur les caractéristiques mécaniques du plâtre. ⇒ LISTER les facteurs qui influent sur la prise positivement et négativement. ⇒ INDiquer en fonction de la nature du support, de son état de surface, de la qualité de finition recherchée et de l'environnement : - Les travaux préparatoires ; - Les travaux d'apprêt ; - Les travaux de finition.
S 4.3 - BOIS ET DERIVES • Les différentes essences, les dérivés du bois. Les caractéristiques physiques et chimiques du bois	⇒ CITER les différents supports bois : Les résineux, les feuillus, les exotiques, les dérivés par leur désignation normalisée. ⇒ INDiquer les problèmes posés par le bois "de bout". ⇒ EXPLiquer l'importance du sens des fibres (façonnage et utilisation). ⇒ DEFINIR l'action de l'eau sur le bois. ⇒ INDiquer les moyens de protection. ⇒ INDiquer en fonction de la nature du support, de son état de surface, de la qualité de finition recherchée et de l'environnement : - Les travaux préparatoires ; - Les travaux d'apprêt ; - Les travaux de finition.

S 4 MATÉRIAUX, PRODUITS ET SYSTÈMES	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
S 4.4 - LES METAUX • Les caractéristiques des métaux. • La corrosion	⇒ CITER les différents supports métalliques : - les aciers bruts, les aciers galvanisés; - les métaux non ferreux utilisés couramment dans le bâtiment. ⇒ INDiquer les facteurs favorisant la corrosion des aciers. ⇒ INDiquer en fonction de la nature du support, de son état de surface, de la qualité de finition recherchée et de l'environnement : - Les travaux préparatoires ; - Les travaux d'apprêt ; - Les travaux de finition.
S 4.5 - LES PEINTURES, VERNIS ET ENDUITS • Les caractéristiques, les familles, les normes. • Les compatibilités. • Les performances des produits. • Les avis techniques. • DTU 59.1	⇒ IDENTIFIER les différents produits. ⇒ DECRIRE le rôle des principaux composants. ⇒ INDiquer les incidences dues au pouvoir couvrant des différentes peintures. ⇒ CITER les différents modes de séchage. ⇒ INDiquer les facteurs influant sur le séchage et sur la viscosité. ⇒ INDiquer la nocivité des solvants et diluants. ⇒ CHOISIR un matériel d'application. ⇒ DÉFINIR les qualités de finition par nature de support. ⇒ INDiquer en fonction de la nature du support, de son état de surface, de la qualité de finition recherchée et de l'environnement : - Les travaux préparatoires ; - Les travaux d'apprêt ; - Les travaux de finition. ⇒ DÉFINIR l'origine des défauts sur un film de peinture ou de vernis.
S 4.6 - LES COLLES ET ADHESIFS • Les composants d'une colle. • L'adhésivité, l'adhérence. • Les temps : de gommage, d'ouverture, de séchage.	⇒ IDENTIFIER les différents produits. ⇒ CITER les caractéristiques des colles : - en phase solvant - en phase aqueuse. ⇒ INDiquer les conditions d'emploi et les moyens d'application.
S 4.7 - LES PRODUITS DE CALFEUTREMENT • Selon D.T.U. 36.1, 37.1, 39.1	⇒ IDENTIFIER les différents produits. ⇒ INDiquer les caractéristiques des produits. ⇒ DÉTERMINER les contraintes d'utilisation.

S 4 MATÉRIAUX, PRODUITS ET SYSTÈMES	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
S 4.8 - LES REVETEMENTS DE MURS ET DE SOLS - Fiches techniques - Avis techniques - Les D.T.U	⇒ INDiquer les principaux revêtements. ⇒ LIRE et EXPLOITER les avis ou fiches techniques. ⇒ ENONCER les caractéristiques : - physiques - chimiques - dimensionnelles ⇒ ENONCER les techniques et contraintes de pose. ⇒ INDiquer en fonction de la nature du support et de son état de surface, du matériau à poser et de l'environnement : - Les travaux préparatoires ; - Les travaux d'apprêts ; - La colle. ⇒ INVENTORIER les vérifications ou contrôles à effectuer avant et en cours de pose.
S 4.9 - LES SYSTEMES : - complexes allant de l'impression, aux couches intermédiaires, jusqu'à la finition (anti-corrosion, microporeux, imperméabilité de façade, etc...) - Fiches techniques - Avis techniques , D.T.U.	⇒ IDENTIFIER les constituants d'un système. ⇒ INDiquer : - Les exigences de pose du système - Les travaux de préparation - Les techniques de pose

S 5 MATÉRIELS ET OUTILLAGE	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
S 5.1 - LES MOYENS D'ACCES – LES ECHAFAUDAGES Les matériels, la réglementation, la documentation technique	⇒ DECODER la fiche technique d'un matériel. ⇒ NOMMER les différents organes. ⇒ CITER : les fonctions, les modes d'utilisation. ⇒ CITER les règles d'installation.
S 5.2 - LA PULVERISATION ET L'ENTRETIEN - Les caractères essentiels d'un projet décoratif - L'air comprimé - La réglementation - La documentation technique	⇒ INDiquer le principe de fonctionnement ⇒ INDiquer les caractéristiques ⇒ CITER les fonctions des différents éléments ⇒ INDiquer les opérations d'entretien et de contrôle
S 5.3 - LES OUTILS PORTATIFS - La réglementation - La documentation technique - L'électricité	⇒ INDiquer le principe de fonctionnement ⇒ CITER les caractéristiques ⇒ CITER les fonctions des différents éléments ⇒ INDiquer les opérations d'entretien et de contrôle

S 6 SANTÉ et SÉCURITÉ au TRAVAIL	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
S 6.1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX LES ACTEURS DE LA PREVENTION • Dans l'entreprise : le chef d'entreprise, ses représentants, le CHSCT, le coordonnateur de sécurité • Les organismes externes : OPPBTP, CRAM, Inspection et médecine du travail RÉGLEMENTATION • Lois du 31/12/1991 et du 31/12/1993 • Décrets 6 mai 1995 et du 8 janvier 1965 • Plan de prévention, PPSPS	⇒ ENONCER les missions générales de ces acteurs, REPERER l'interlocuteur adapté à un problème de sécurité. ⇒ REPERER le plan organisant la sécurité d'un chantier et les dispositions liées à son poste de travail.
S 6.2 - PREVENTION RISQUES D'ACCIDENT • Les risques liés au poste de travail • Les risques liés à la co-activité du chantier RISQUES D'ATTEINTES À LA SANTÉ • Les principales maladies professionnelles reconnues dans le BTP (amiante, bruit, TMS, allergies, lombalgies,...) HYGIÈNE • Réglementation hygiène sur les chantiers	⇒ IDENTIFIER les principaux risques liés à son poste de travail et aux activités du chantier. ⇒ ASSOCIER à chaque risque : - les équipements de protection collectifs et individuels adaptés ; - les consignes et autorisations en vigueur. ⇒ IDENTIFIER les principales nuisances de son poste de travail responsables d'atteintes à la santé. ⇒ ASSOCIER à chaque nuisance : - les équipements de protection collectifs et individuels adaptés ; - les consignes et autorisations en vigueur. ⇒ REPERER les installations mises à disposition sur le chantier (vestiaires, sanitaires, réfectoire, douches).
S 6.3 - CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT • Protéger, alerter (examiner et secourir)*	* Programme de formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST).
S 6.4 - MANUTENTIONS MANUELLES ET MÉCANIQUE, ORGANISATION DU POSTE DE TRAVAIL • Évaluation des manipulations et des manutentions • Choix des équipements de manutentions mécaniques • Règles d'économie d'effort • Organisation et optimisation du poste de travail	* Programme de formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP).

* Les formations SST et PRAP donnent lieu à une attestation de formation reconnue dans les entreprises.

S 6 SANTÉ et SÉCURITÉ au TRAVAIL	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
S 6.5 - CONNAISSANCE DES PRINCIPAUX RISQUES Travail en hauteur Risque électrique Risque chimique et poussières Élingues et levage Machines portatives électriques et pneumatiques, Appareils sous pression	⇒ IDENTIFIER les équipements de protection adaptés à une tâche réalisée en hauteur (échafaudage, garde-corps, nacelles, ...) ⇒ SIGNALER les situations non protégées ou les équipements inadaptés. ⇒ REPERER les risques de contact avec un élément sous tension (coffrets ouverts, isolants défectueux, lignes aériennes, enterrées et encastrées, ...). ⇒ SIGNALER les situations de voisinage avec la tension. ⇒ REPERER les produits toxiques ou dangereux (décodage des étiquettes). ⇒ LISTER les consignes d'utilisation et utiliser les équipements de protection adaptés. ⇒ CHOISIR et vérifier les élingues et appareils adaptés au levage. ⇒ IDENTIFIER les ancrages et équilibrer la charge. ⇒ UTILISER les gestes de guidage conventionnels. ⇒ CHOISIR et VERIFIER la machine adaptée à sa tâche. ⇒ ASSURER la maintenance de 1^{er} niveau (nettoyage et changement de consommables). ⇒ SIGNALER les éléments défectueux
S 6.6 - PROTECTION DU POSTE DE TRAVAIL • protection, signalisation, blindage	⇒ VERIFIER les éléments de protection de son poste de travail. ⇒ REPERER la signalisation de sécurité du chantier (poste du casque, circulation ...).
S 6.7 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT • Évacuation des déchets : tri, stocks, élimination sur place et évacuation • Nettoyage et remise en état des lieux • Nuisances sonores et fumées	⇒ REPERER les circuits d'élimination des déchets du chantier. ⇒ CONTROLER l'élimination des fluides. ⇒ IDENTIFIER les horaires de tolérance en fonction du voisinage.

S 6 SANTÉ et SÉCURITÉ au TRAVAIL	
CONNAISSANCES (Notions, concepts)	LIMITES DE CONNAISSANCES
S 6.8 - RISQUES SPÉCIFIQUES Amiante Incendie • Classement et réaction au feu des matériaux • Classement des bâtiments (habitations, ERP, IGH,...) Peintures, colles et solvants • Étiquettes et Fiches de Données de Sécurité des produits (cf. programme VSP) Protection du chantier • Protection du chantier (balisage, signalisation, blindage) • Protection des usagers de la route et des riverains	⇒ REPERER et SIGNALER les surfaces susceptibles de contenir de l'amiante. ⇒ ASSOCIER les caractéristiques des matériaux au classement des bâtiments : Réaction au feu : M4, M3, M2, M1, M0 Résistance au feu : SF, PF, CF, CFT ⇒ PROPOSER un mode opératoire et les EPI adaptés pour l'utilisation d'un produit à partir de l'étiquette et de la FDS. ⇒ PARTICIPER à la protection du chantier, VERIFIER la protection du chantier lors des déplacements.

ANNEXE II

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

1. Objectifs :

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Ces compétences sont répertoriées dans le référentiel des activités professionnelles.

Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles.

Pour les diplômes du secteur professionnel du bâtiment et des travaux publics, la période de formation en milieu professionnel permet également d'exercer des activités en situation de chantier réel et d'intervenir sur des ouvrages existants.

Pour les CAP du secteur professionnel du bâtiment et des travaux publics, la durée de la période de formation en milieu professionnel est de quatorze semaines sur un cycle de deux ans. Deux semaines spécifiques s'y ajoutent ; organisées par l'établissement de formation, elles ont pour objet la préparation des attestations de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP).

Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation.

2. Durée et modalités :

2.1. Candidats relevant de la voie scolaire :

Le choix des dates des périodes de formation en milieu professionnel est laissé à l'initiative de l'établissement, en concertation avec les milieux professionnels et les conseillers de l'enseignement technologique, pour tenir compte des conditions locales.

Les lieux choisis et les activités confiées à l'élève pendant les différentes périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre de répondre aux exigences des objectifs définis ci-dessus (cf. 1.).

Un candidat qui, pour une raison de force majeure dûment constatée, n'a pu effectuer ses périodes de formation en milieu professionnel pour la partie prévue en deuxième année, peut être autorisé par le recteur à se présenter à l'examen, le jury étant tenu informé de sa situation.

- a) La recherche de l'entreprise d'accueil est assurée par l'équipe pédagogique de l'établissement en fonction des objectifs de formation (circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000, B.O. n° 25 du 29 juin 2000).

La période de formation en milieu professionnel doit faire l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant les élèves et le chef d'établissement où ils sont scolarisés. La convention est établie conformément à la convention type définie par la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 - B.O. n° 38 du 24 octobre 1996, modifiée

par la note DESCO A7 n° 0259 du 13 juillet 2001. La convention comprend une annexe pédagogique ainsi qu'un livret de formation précisant les modalités et le contenu des formations en milieu professionnel.

- b) Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié.
- c) L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

2.2. CANDIDATS RELEVANT DE LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE :

- a) La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions du code du travail.
- b) Le document de liaison établi par le centre de formation d'apprentis en concertation avec le conseiller de l'enseignement technologique et les représentants locaux du secteur professionnel du bâtiment et des travaux publics précise les modalités et le contenu des formations en milieu professionnel. Les activités confiées à l'apprenti doivent respecter les objectifs définis ci-dessus (cf. 1).

2.3. Candidats relevant de la voie de la formation continue :

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de quatorze semaines.

Toutefois, les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur du diplôme.

ANNEXE III

REGLEMENT D'EXAMEN

REGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d’aptitude professionnelle			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d’apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d’apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) enseignement à distance - candidats libres		Formation professionnelle continue (établissements publics habilités)	
Epreuves	Unité	Coef	Modes	Durée	Modes	Durée	Modes	Durée
UNITES PROFESSIONNELLES								
EP 1 – Analyse d’une situation professionnelle	UP1	4	CCF		Ponctuelle écrite	3 h	CCF	
EP2 – Réalisation d’ouvrages courants	UP2	8	mode mixte : CCF ponctuelle pratique	- ----- 7 à 10 h	Ponctuelle pratique	16 à 20 h	CCF	
EP3 – Réalisation d’ouvrages annexes	UP3	4	CCF		Ponctuelle pratique	4 h	CCF	
UNITES D’ENSEIGNEMENT GENERAL								
EG1 – Expression française	UG1	2	ponctuelle écrite	2 h	ponctuelle écrite	2 h	ponctuelle écrite	2 h
EG2 – Mathématiques-sciences physiques	UG2	2	ponctuelle écrite	2 h	ponctuelle écrite	2 h	ponctuelle écrite	2 h
EG3 – Vie sociale et professionnelle	UG3	1	ponctuelle écrite	1 h	ponctuelle écrite	1 h	ponctuelle écrite	1 h
EG4 – Education physique et sportive	UG4	1	CCF		ponctuelle		CCF	
Epreuve facultative : Langue vivante (1)	UF		ponctuelle orale	20 mn	ponctuelle orale	20 mn	ponctuelle orale	20 mn

(1) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

Ne sont autorisées que les langues vivantes étrangères enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

ANNEXE IV

DEFINITION DES EPREUVES

● **Finalités de l'épreuve :**

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant la préparation de son intervention.

A partir d'un ensemble de documents décrivant un ouvrage à réaliser (dimensions, constitution, contexte, moyens techniques), le candidat est conduit à procéder à l'analyse d'une situation professionnelle de son métier et à proposer l'organisation de son intervention.

Il s'agit d'identifier les divers intervenants prévus, d'énoncer les caractéristiques essentielles de l'ouvrage, de traduire graphiquement des informations, de préparer les tracés professionnels d'exécution, d'organiser son poste de travail et les cheminements d'accès, de prévoir les matériels nécessaires, de vérifier les matériaux prévus.

Ces compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- Prendre connaissance des documents ;
- Participer à la vérification des supports ;
- Participer au contrôle des quantités ;
- Aménager l'aire de travail ;
- Préparer les outillages ;
- Installer un petit échafaudage.

Les ouvrages traités sont des ouvrages simples et courants de la profession.

Les documents fournis correspondent au dossier d'exécution des ouvrages.

● **Contenus de l'épreuve :**

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales repérées U1 dans le référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C1.1 Lire et décoder les documents.
- C1.2 Rechercher des informations.
- C1.3 Rendre compte - Communiquer.
- C2.1 Traduire graphiquement une solution technique.
- C2.2 Choisir des matériels, des matériaux, les produits et les revêtements.
- C2.3 Vérifier les quantités de matériaux à mettre en œuvre.
- C2.4 Utiliser un mode opératoire.

● **Évaluation :**

On prendra plus particulièrement en compte :

- la conformité avec la définition de l'ouvrage ;
- le respect des consignes et prescriptions ;
- la pertinence des solutions proposées ;
- la prise en compte des règles d'hygiène et de sécurité ;
- l'exactitude des informations transmises ;
- la qualité de la communication graphique.

● **Modes d'évaluation :**

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

➔ **1) Evaluation par épreuve ponctuelle :**

L'épreuve a une durée de trois heures et se déroule obligatoirement en salle équipée de tables pouvant recevoir au moins deux formats A3.

Le sujet comporte et s'appuie sur un "dossier d'exécution des ouvrages" fourni au candidat. Celui-ci est constitué des documents contractuels, écrits et graphiques, qui précisent les solutions techniques retenues par les concepteurs, le maître d'ouvrage et l'entreprise. Il comporte les documents suivants :

- plans d'ensemble,
- dossier technique de définition de l'ouvrage,
- plans de pose et d'exécution,
- plans de détail d'autres corps d'état,
- extraits du plan particulier de sécurité et de protection de la santé
- fiches techniques relatives à des matériaux et matériels,
- consignes de travail.

Ce dossier est complété par la description du contexte d'intervention et de la situation professionnelle de référence.

➔ **2) Evaluation par contrôle en cours de formation :**

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale importance, organisées par l'établissement de formation au cours de la deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue). Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

La participation de professionnels est nécessaire. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique, composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé. La note définitive est délivrée par le jury.

Epreuve EP2 - REALISATION D'OUVRAGES COURANTS	Coef. 8	UP2
--	----------------	------------

● **Finalités de l'épreuve :**

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant la réalisation d'un ouvrage courant de la profession. Les ouvrages réalisés sont des ouvrages simples et courants de la profession.

Le candidat est amené, à partir de documents définissant l'ouvrage (ou la partie d'ouvrage) à réaliser et des moyens matériels fournis, à organiser matériellement son poste de travail, à réaliser des travaux préparatoires, d'apprêts et de finition concernant l'application des produits du peintre, ainsi que la pose de papiers peints et de revêtements à peindre.

Ces compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes :

mise en œuvre des peintures :

- Réaliser les travaux préparatoires (lessivage, ponçage, décapage,...) ;
- Réaliser les travaux d'apprêts (imprimer, reboucher, enduire,...) ;
- Réaliser ou corriger une teinte ;
- Appliquer les peintures (phase aqueuse, phase solvant, mate, brillante,...).

mise en œuvre des revêtements muraux collés :

- Réaliser les travaux préparatoires ;
- Réaliser les travaux d'apprêts ;
- Poser les papiers peints ;
- Poser les revêtements à peindre.

● Contenus de l'épreuve :

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales repérées U2 dans le référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés (voir tableau de mise en relation "compétences-unités").

● Évaluation :

On prendra plus particulièrement en compte :

- la conformité de l'ouvrage réalisé avec sa définition ;
- l'emploi de techniques adaptées ;
- le respect des consignes et prescriptions ;
- la bonne utilisation des moyens ;
- la bonne organisation du poste de travail ;
- le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

● Modes d'évaluation :

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle (I), soit par contrôle mixte (CCF et contrôle ponctuel) (II), soit par contrôle en cours de formation (III).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

→I) Évaluation par épreuve ponctuelle :

L'épreuve a une durée de seize à vingt heures.

→II) Évaluation par contrôle mixte : contrôle en cours de formation et évaluation ponctuelle :

L'évaluation s'effectue :

1) Pour moitié (coefficient 4), dans le cadre du contrôle en cours de formation à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale importance, organisées au cours de la deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue). Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

L'une des situations d'évaluation a lieu dans le centre de formation. L'autre situation d'évaluation a lieu dans l'entreprise au cours de la période de formation en milieu professionnel.

a) Situation d'évaluation en centre de formation :

Elle est organisée à la fin du premier trimestre ou au début du deuxième trimestre de l'année civile de la session d'examen, dans l'établissement et dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle.

La participation de professionnels est nécessaire. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé. La note définitive est délivrée par le jury.

b) Situation d'évaluation au cours de la période de formation en milieu professionnel :

La situation d'évaluation organisée au cours de la période de formation en milieu professionnel comporte plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document.

L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et des critères établis sur la base du référentiel.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un enseignant du domaine professionnel, au sein de l'entreprise, en présence, le cas échéant, du candidat. Ils proposent conjointement au jury une note en fin ou à la suite de la période de formation en milieu professionnel.

2) Pour moitié (coefficient 4), à l'occasion d'une évaluation ponctuelle, organisée à l'issue de la formation pour une durée de sept à dix heures.

→ III) Evaluation par contrôle en cours de formation :

Sont concernés les candidats issus de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité.

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale importance, organisées par l'établissement de formation au cours de la deuxième partie de la formation. Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

L'une des situations d'évaluation a lieu dans le centre de formation. L'autre situation d'évaluation a lieu dans l'entreprise au cours de la période de formation en milieu professionnel.

1) Situation d'évaluation en centre de formation :

Elle est organisée à la fin du premier trimestre ou au début du deuxième trimestre de l'année civile de la session d'examen, dans l'établissement et dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle.

La participation de professionnels est nécessaire. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé.

2) Situation d'évaluation au cours de la période de formation en milieu professionnel :

La situation d'évaluation organisée au cours de la période de formation en milieu professionnel comporte plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document.

L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et des critères établis sur la base du référentiel.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un enseignant du domaine professionnel, au sein de l'entreprise, en présence, le cas échéant, du candidat. Ils proposent conjointement au jury une note en fin ou à la suite de la période de formation en milieu professionnel.

Epreuve EP3 - REALISATION D'OUVRAGES ANNEXES	Coef. 4	UP3
---	----------------	------------

● Finalités de l'épreuve :

Les ouvrages traités sont des ouvrages simples.

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant la fabrication et la mise en œuvre d'un ouvrage, à partir de documents définissant l'ouvrage (ou la partie d'ouvrage) à réaliser et des moyens matériels fournis.

Ces compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes :

Mise en œuvre des revêtements muraux minces collés

- Réaliser les travaux préparatoires ;
- Réaliser les travaux d'apprêt ;
- Poser les revêtements muraux minces collés.

Mise en œuvre des revêtements de sols

- Réaliser les travaux préparatoires ;
- Réaliser les travaux d'apprêt ;
- Poser les revêtements de sols minces collés (lés, dalles, textiles et plastiques).

Réaliser les travaux de façade

- Réaliser les travaux préparatoires ;
- Réaliser les travaux d'apprêt ;
- Appliquer les produits de façade ;
- Appliquer un système d'imperméabilité (limité à la classe i₁).

● Contenus de l'épreuve :

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales repérées U3 dans le référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés.

● Évaluation :

On prendra plus particulièrement en compte :

- la conformité de l'ouvrage réalisé avec sa définition ;
- l'emploi de techniques adaptées ;
- le respect des consignes et prescriptions ;
- la bonne utilisation des moyens ;
- la bonne organisation du poste de travail ;
- le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

● Modes d'évaluation :

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

→ I) Évaluation par épreuve ponctuelle :

L'épreuve a une durée de quatre heures.

→ II) Évaluation par contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale importance, organisées au cours de la deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue). Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

L'une des situations d'évaluation a lieu dans le centre de formation. L'autre situation d'évaluation a lieu dans l'entreprise au cours de la période de formation en milieu professionnel.

a) Situation d'évaluation en centre de formation :

Elle est organisée à la fin du premier trimestre ou au début du deuxième trimestre de l'année civile de la session d'examen, dans l'établissement et dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle.

La participation de professionnels est nécessaire. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique, composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé. La note définitive est délivrée par le jury.

b) Situation d'évaluation au cours de la période de formation en milieu professionnel :

La situation d'évaluation organisée au cours de la période de formation en milieu professionnel comporte plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document.

L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et des critères établis sur la base du référentiel.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un enseignant du domaine professionnel, au sein de l'entreprise, en présence, le cas échéant, du candidat. Ils proposent conjointement au jury une note en fin ou à la suite de la période de formation en milieu professionnel.

EG 1 EXPRESSION FRANÇAISE

coef. : 2

UG 1

Épreuve écrite - durée : 2 heures

(arrêté du 11 janvier 1988 modifié portant définition des épreuves sanctionnant les domaines généraux des brevets d'études professionnelles et des certificats d'aptitude professionnelle)

L'épreuve porte sur un texte de vingt à trente lignes, emprunté à un ouvrage français moderne, d'une langue et d'un style aisément accessibles et parfaitement corrects, les idées générales étant appuyées sur des faits ou illustrées par des exemples ; il peut être accompagné de notes explicatives. On choisira de préférence un texte évoquant une situation ou un problème de la vie moderne.

L'épreuve comporte trois parties :

1) Le candidat doit résumer le texte ou en indiquer la composition, ou simplement faire un inventaire du contenu, la nature de l'exercice demandé étant clairement précisée.

2) On pose deux ou trois questions portant sur le sens de mots ou d'expression du texte, le but étant de vérifier si le candidat a une connaissance suffisante de la langue commune, s'il est capable de préciser le sens d'un mot usuel dans un contexte donné et de montrer par là qu'il comprend le texte qui lui est soumis.

3) On demande au candidat, en un développement concret et succinct, et éventuellement en lui posant une question précise, d'exprimer un jugement personnel et motivé sur tout ou partie du texte proposé.

On accordera une importance particulière à la présentation du travail, à l'orthographe et à la correction de l'expression, chaque commission d'examen établissant à cet égard le barème qui lui paraît convenable, compte tenu à la fois des possibilités des candidats et des exigences de leur formation professionnelle.

EG 2 MATHÉMATIQUES - SCIENCES PHYSIQUES

coef. : 2

UG 2

Épreuve écrite - durée : 2 heures

(arrêté du 11 janvier 1988 modifié portant définition des épreuves sanctionnant les domaines généraux des brevets d'études professionnelles et des certificats d'aptitude professionnelle)

Le sujet de mathématiques comporte plusieurs exercices recouvrant une part aussi large que possible du programme. Les thèmes mathématiques qu'ils mettent en œuvre portent principalement sur les chapitres les plus utiles pour les sciences physiques, la technologie ou l'économie.

Instructions complémentaires :

Pour l'ensemble de l'épreuve le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué aux candidats.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre aux candidats de traiter le sujet et de le rédiger posément dans le temps imparti.

L'utilisation des calculatrices pendant l'épreuve est définie par la circulaire n° 99-018 du 1^{er} février 1999 (publiée au Bulletin officiel n° 6 du 11 février 1999).

Les deux points suivants doivent être rappelés en tête des sujets :

- la clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront pour une part importante dans l'appréciation des copies ;
- l'usage des instruments de calcul est autorisé.

EG 3 VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

coef. : 1

UG 3

Épreuve écrite - durée : 1 heure

(arrêté du 11 janvier 1988 modifié portant définition des épreuves sanctionnant les domaines généraux des brevets d'études professionnelles et des certificats d'aptitude professionnelle)

L'épreuve devra porter sur les notions essentielles contenues dans le programme commun aux diverses sections de préparation au certificat d'aptitude professionnelle.

Elle doit amener le candidat à réfléchir sur l'attitude à adopter devant une situation donnée qui peut concerner soit la vie professionnelle, soit le milieu familial et social.

EG 4 ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

coef : 1

UG 4

L'épreuve se déroule dans les conditions définies par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive en lycées (BO n° 46 du 14 décembre 1995).

ÉPREUVE FACULTATIVE : LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

Épreuve orale - durée : 20 minutes

L'épreuve comporte :

- soit un entretien se rapportant à un document étudié en classe (texte, images...) ;
- soit un entretien sur un sujet se rapportant à la profession et qui prend appui sur un document (qui peut être un bref enregistrement sur bande magnétique).

ANNEXE V

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES

Certificat d'aptitude professionnel Peinture-vitrierie-revêtement (arrêté du 23 avril 1987) dernière session 2003	Certificat d'aptitude professionnel Peintre-applicateur de revêtements (défini par le présent arrêté) première session 2004
Domaine professionnel/UT (1)	Ensemble des unités professionnelles
<u>EP1/Ui1+Ui2 (2)</u> Réalisation et technologie	<u>UP1+UP2</u> (Analyse d'une situation professionnelle + Réalisation d'ouvrages courants)
<u>EP2</u> Préparation et mise en œuvre	<u>UP3</u> Réalisation d'ouvrages annexes
<u>EG1/UT</u> Expression française	<u>UG1</u> Expression française
<u>EG2/UT</u> Mathématiques-sciences physiques	<u>UG2</u> Mathématiques-sciences physiques
<u>EG3/UT</u> Vie sociale et professionnelle	<u>UG3</u> Vie sociale et professionnelle
<u>EG4/UT</u> Education physique et sportive	<u>UG4</u> Education physique et sportive

A la demande du candidat et pendant la durée de validité des notes :

- (1) La note moyenne, supérieure ou égale à 10 sur 20, obtenue au domaine professionnel peut être reportée sur l'ensemble des unités professionnelles du diplôme régi par le présent arrêté.

Les titulaires de l'unité terminale (UT) du domaine professionnel du diplôme régi par l'arrêté du 23 avril 1987 peuvent être dispensés de l'évaluation de l'ensemble des unités professionnelles du diplôme régi par le présent arrêté.

- (2) La note obtenue à l'épreuve EP1 peut être reportée sur les unités UP1 et UP2 du diplôme régi par le présent arrêté.

Les titulaires des unités Ui1 et Ui2 du domaine professionnel du diplôme régi par l'arrêté du 23 avril 1987 peuvent être dispensés de l'évaluation des unités UP1 et UP2 du diplôme régi par le présent arrêté.

NB : A compter du 1^{er} septembre 2002, toute note, supérieure ou inférieure à 10/20, obtenue aux épreuves peut être conservée (décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au CAP).